



COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES TOGOLAIS ET RESSORTISSANTS ETRANGERS BLOQUÉS HORS DES FRONTIÈRES EN CETTE PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

L'Ambassade/Mission permanente du Togo à Genève informe les concitoyens et ressortissants étrangers bloqués hors des frontières, désireux de rentrer au pays que, dans le contexte des exigences destinées à la limitation de l'expansion de la pandémie de la COVID 19 et compte tenu des contraintes budgétaires, le Gouvernement togolais ne prendra pas en charge que partiellement les coûts inhérents à l'accueil et au séjour dans les hôtels dédiés au confinement.

Par conséquent, la Coordination nationale de gestion de la riposte à la COVID 19 informe qu'un forfait de **cinq cent mille (500 000) francs CFA**, par personne, sera facturé pour la période de quatorze (14) jours de mise en quarantaine.

Fait à Genève, le 30 juin 2020



LA MISSION PERMANENTE